

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JANVIER 2007

La secrétaire de séance est **Madame Nathalie PATUREL**.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses vœux au conseil pour la première séance de l'année. Il indique que la cérémonie des vœux 2007 aura lieu à la Bourse le mercredi 17 janvier prochain pour les personnalités, et le 18 janvier pour le personnel municipal. Il invite les conseillers à y participer.

Il donne ensuite la parole à **Monsieur Joël Musseau** qui explique que le dossier de la Maison de l'Emploi et de la formation d'Aubusson a obtenu le label officiel du ministère de l'Emploi le 5 décembre dernier. C'est un espace commun dédié à la formation et l'emploi sur l'arrondissement d'Aubusson, situé Espace PHILIPS à AUBUSSON. Le 1^{er} niveau accueillera l'ANPE, l'ASSEDIC, le CIO, les APP et la Mission Locale, le 2^e niveau sera réservé à la formation et à des bureaux à vocation de « pépinière d'entreprises », ou à des associations comme Val de Creuse Initiative.

La Maison de l'Emploi fonctionnera avec deux personnes :

- une pour l'accueil
- une pour la direction et l'organisation d'actions spécifiques liées à la problématique spécifique du territoire.

Cette Maison de l'Emploi sera la 2^e de la Creuse, l'autre étant située par l'ouest creusois à La Souterraine.

Le processus de labellisation a débuté en mars 2006, son aboutissement rapide six mois plus tard a bénéficié de l'expérience antérieure du projet de La Souterraine.

La Maison de l'Emploi sera gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP), il regroupera divers partenaires : mairie – Etat – CIO – collectivités locales (région, département, communautés de communes).

En raison de prémices d rapprochement, au niveau national, entre l'ANPE et l'ASSEDIC, il va y avoir une redéfinition de la disposition des locaux par l'architecte, ce sera une première expérience testée à AUBUSSON.

Monsieur le Maire remercie vivement **Monsieur MUSSEAU** pour la conduite exemplaire de ce dossier, il souligne l'engagement personnel, la volonté d'aboutir vite et la qualité du travail de **Joël Musseau**, maire adjoint, et **d'Alain Requer**, en charge de cette question à la DDTE, qui ont formé tous les deux un binôme particulièrement efficace dans ce dossier, puisqu'il aura fallu moins d'un an pour le faire aboutir. Ses remerciements vont également à la direction du Travail de la Creuse et à son directeur, monsieur **Daniel Brunin**, qui a fait, et qui fait de la maison de l'emploi et de la formation du bassin d'Aubusson une priorité. C'est la volonté conjointe de la commune et de l'Etat qui a permis l'aboutissement de ce dossier.

1° PLU - Approbation du projet

Monsieur le Maire rappelle que l'épaisseur du dossier papier a conduit à l'envoi à chaque conseiller d'un CD-rom, les conseillers n'ayant pas eu la possibilité matérielle de le lire pouvait consulter le dossier à la mairie. Il passe ensuite la parole à **Monsieur Jean-Louis AZAIS**, qu'il remercie vivement pour le travail accompli dans la conduite de ce dossier qui va engager la politique urbaine de la ville pour les dix ans à venir.

Monsieur AZAIS rappelle que le PLU a été présenté en juillet 2006 en conseil municipal et ensuite à la population. C'est un constat établi pour envisager le développement durable de la ville sur une durée de 10 à 15 ans, avec un plan de zonage et un règlement correspondant. Il n'y a pas de grands bouleversements par rapport au POS, le PLUS se divise en zone :

- U : zone urbanisée
 - o UA : centre ville
 - o UB : périphérie
 - o UC : villages
 - o UD : commerce
 - o UI : industrie
 - o UT : tourisme
- AU : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
 - o NU : espace urbanisable (il y a des habitations isolées – des granges)
- A : zone agricole

Les zones de La Chassagne, les Buiges et le Mont sont constructibles. **Monsieur AZAIS** entend assortir les autorisations de constructions d'obligations de réserve d'eaux pluviales (zones UC et UD).

Monsieur GIRAUD demande si la date d'entrée en vigueur du PLU peut être annoncée.

Monsieur AZAIS répond qu'il y a encore des procédures : réunions publiques, réunion du conseil municipal pour le PADD (élément du PLU), enquête publique, retour devant le conseil etc Il espère avant la fin juin.

Pour **Madame PICAUD**, l'aménagement de terrains constructibles sur les plateaux autour de la ville, c'est bien, mais elle s'inquiète de la démographie d'Aubusson qui compterait 3 000 habitants en 2030. Elle se demande si le projet n'est pas trop ambitieux pour la population concernée.

Monsieur le Maire répond qu'Aubusson n'a pas de capacités foncières suffisantes pour répondre aux demandes des acquéreurs qui sont dans l'obligation d'aller vers les communes avoisinantes.

Pour **Monsieur AZAIS**, il faut offrir de la diversité.

Monsieur GIRAUD note que les gens construisent à l'extérieur d'Aubusson à cause des impôts locaux.

La discussion se poursuit ensuite sur l'impact financier pour un ménage soit d'occuper une résidence à Aubusson, payer les impôts locaux et bénéficier des services à sa porte, soit d'occuper une résidence excentrée sur une commune périphérique, avec l'obligation de venir à Aubusson pour le travail, l'école, les courses, induisant des frais supplémentaires (essence, voiture etc). La conclusion étant tout l'intérêt de la communauté de communes AUBUSSON-FELLETIN, destinée à permettre une répartition plus juste du coût des services rendus à la population de l'ensemble de la population de son territoire.

Monsieur GIRAUD tient à féliciter **Monsieur AZAIS** pour avoir favorisé l'aboutissement de ce dossier qui a nécessité beaucoup de travail. Par ailleurs, il demande qu'en matière d'urbanisme, les couleurs soient mieux respectées.

Monsieur AZAIS lui répond que c'est un souci majeur, le service de l'urbanisme demande que les déclarations de travaux soient faites en mairie pour vérification, mais beaucoup passent à travers. Il note toutefois que l'Architecte des Bâtiments de France aime les couleurs, dans le respect du règlement d'urbanisme.

Monsieur le Maire estime nécessaire une bonne conservation et une bonne valorisation du patrimoine non seulement pour le propriétaire, mais aussi pour tous ses vis à vis.

VOTE UNANIMITE

2° Convention d'assistance technique pour l'assainissement non collectif : signature d'un avenant – Rapporteur M. le Maire

Lors de votre réunion du 05 juillet 2006, vous avez autorisé le Maire à signer avec le Département une convention d'assistante aux communes pour l'assainissement non-collectif, à titre onéreux jusqu'au 31 décembre 2006, date à laquelle les communes doivent mettre en place un SPANC, service, qui est de la compétence de la communauté de communes Aubusson-Felletin, depuis le 1^{er} janvier 2007.

Cette convention n'étant pas renouvelable, le Département nous propose la signature d'un avenant qui lui permettra de continuer à instruire les dossiers non terminés et déposés avant le 31 décembre 2006.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer cet avenant avec le Département.

VOTE UNANIMITE

3° Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine – Rapporteur M. le Maire

La Fondation du Patrimoine a contribué au financement des travaux de restauration de l'orgue de l'église Sainte-Croix, à hauteur de 9 180 €.

Il est proposé d'adhérer à cette fondation pour soutenir son action, essentielle pour le sauvetage de notre patrimoine. Le tarif serait de 160 €

Monsieur le Maire ajoute qu'une 2^e opération pourrait être éligible au soutien de la Fondation, c'est le Pont de la Terrade.

Monsieur AZAIS insiste sur le dégrèvement fiscal obtenu pour les particuliers pour les dons qu'ils effectuent au titre du mécénat populaire, et quand un particulier donne 1 €, l'Etat en donne 2.

VOTE UNANIMITE

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H.